

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

protect mold (base + catalyst)

Date de révision: 10.08.2018

Code du produit: 10876

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

protect mold (base + catalyst)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Matériau à base de silicone pour une utilisation dans le domaine de l'audiologie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	DETAX GmbH & Co. KG	
Rue:	Carl-Zeiss-Strasse	
Lieu:	D-76275 Ettlingen	
Téléphone:	+49 7243/510-0	Téléfax: +49 7243/510-100
e-mail:	post@detax.de	
Internet:	www.detax.de	
Service responsable:	Emergency number:	
	+49 7243/510-0	
	This number is only obtainable during office hours (Monday - Thursday 8.00 a.m. - 5.00 p.m., Friday 8.00 a.m. - 4.00 p.m.)	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 (0)7243/510-0
"Ce numéro n'est valable que durant les horaires de bureau (lu - je de 8h00 à 17h00 ; ve de 8h00 à 16h00)"

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils supplémentaires

Selon le règlement (CE) 1272/2008, Art. 1 n° 5 (d), ce produit en qualité de produit médical n'est pas concerné par l'obligation d'étiquetage.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Contient du polydiméthylsiloxane avec des groupes fonctionnels Matériaux d'obturation et pigment de couleur
Catalyseur complémentaire : complexe de platine.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

protect mold (base + catalyst)

Date de révision: 10.08.2018

Code du produit: 10876

Page 2 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
14464-46-1	Farine de cristobalite			10 - < 15 %
	238-455-4			
	STOT RE 1; H372			
8042-47-5	Huile de paraffine			10 - < 15 %
	232-455-8		01-2119487078-27	
	Asp. Tox. 1; H304			
541-02-6	Décaméthylcyclopentasiloxane			< 0,5 %
	208-764-9		01-2119511367-43	
540-97-6	Dodécaméthylcyclohexasiloxane			< 0,5 %
	208-762-8		01-2119517435-42	
556-67-2	octaméthylcyclotérasiloxane			< 0,5 %
	209-136-7	014-018-00-1	01-2119529238-36	
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Aquatic Chronic 4; H226 H361f H413			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Retirer le produit mécaniquement avec un chiffon ou du papier. Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'altération cutanée visible ou de douleur, consulter un médecin (présenter si possible l'étiquette ou la FDS).

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de malaise, prendre un avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

protect mold (base + catalyst)

Date de révision: 10.08.2018

Code du produit: 10876

Page 3 de 10

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des acides, des bases, des alcools, des métaux pulvérulents ni des oxydes métalliques (favorise la libération de l'hydrogène).

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker uniquement dans les bidons d'origine dans un lieu frais et sec, ne pas stocker avec des aliments alimentaires. Veiller à une bonne ventilation du local.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Silicone pour l'audiologie.

Destinée à du personnel qualifié.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

protect mold (base + catalyst)

Date de révision: 10.08.2018

Code du produit: 10876

Page 4 de 10

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
14464-46-1	Silices cristallines, cristobalite	-	0,05 a		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection doivent être en : NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Pâte
 Couleur: Base : diverse, Catalyseur : blanc
 Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: >100 °C DIN 51755

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation: >400 °C DIN 51794

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: >180 °C

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

protect mold (base + catalyst)

Date de révision: 10.08.2018

Code du produit: 10876

Page 5 de 10

Propriétés comburantes

Non comburant.

 Pression de vapeur: <10 hPa
 (à 20 °C)

 Densité (à 20 °C): 0,97 g/cm³ DIN 51757

Hydrosolubilité: insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

 Viscosité dynamique: 800000 mPa·s BROOKFIELD
 (à 23 °C)

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : Acides, bases, alcools, métaux pulvérulents ou oxydes métalliques par libération d'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Températures > 150 °C.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de décomposition thermique, de l'hydrogène se forme. En présence d'air, d'infimes quantités de formaldéhyde dues à la décomposition oxydative peuvent se former à des températures supérieures à env. 150 °C.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

On ne dispose d'aucune donnée toxicologique pour le produit. La DL (oral, rat) découverte pour des produits de composition similaire est >5000 mg/kg.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

protect mold (base + catalyst)

Date de révision: 10.08.2018

Code du produit: 10876

Page 6 de 10

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	Huile de paraffine				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	OECD	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	OECD	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >5 mg/l	Rat	OECD	
541-02-6	Décaméthylcyclopentasiloxane				
	orale	DL50 >24100 mg/kg	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		OECD 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 8,67 mg/l	Rat		OECD 403
540-97-6	Dodécaméthylcyclohexasiloxane				
	orale	DL50 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	Rat		
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane				
	orale	DL50 4800 mg/kg	Rat		OECD 401
	cutanée	DL50 >2400 mg/kg	Lapin		OECD 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 36 mg/l	Rat	GESTIS	OECD 403

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison de la forme physique (pâte), la mention H372 n'est pas indiquée. Une inhalation est impossible. Règlement UE 1278/2008 annexe 1, point 1.1.1.5: « Aux fins de classification des dangers pour la santé (partie 3), la voie d'exposition, l'information sur le mécanisme et les études sur le métabolisme sont importantes pour déterminer la pertinence d'un effet chez l'être humain. Si à la lumière de telles informations, la pertinence pour l'être humain est contestable, une classification plus faible peut être justifiée si la fiabilité et la qualité des données sont confirmées. Quand il est scientifiquement prouvé que le mécanisme ou le mode d'action n'est pas pertinent pour l'être humain, la substance ou le mélange ne devraient pas être classés. »

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

protect mold (base + catalyst)

Date de révision: 10.08.2018

Code du produit: 10876

Page 7 de 10

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	Huile de paraffine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	OECD	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
8042-47-5	Huile de paraffine				
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	31%	28		
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				
556-67-2	octamé thylcycloté trasiloxane				
		3,7%	29		
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6) répond aux critères actuels de l'annexe XIII du règlement REACH de l'UE pour les substances vPvB et a été ajouté à la liste candidate des substances particulièrement préoccupantes (SVHC). Selon notre compréhension de l'état d'avancement de la science, le D6 ne se comporte toutefois pas de la même manière que les substances PBT/vPvB connues. Selon l'interprétation des données disponibles par l'industrie du silicone, les preuves scientifiques provenant des essais de terrain montrent en substance que le D6 n'entraîne aucune biomagnification dans les chaînes alimentaires aquatiques et terrestres. Le D6 dans l'air se décompose du fait des processus se produisant naturellement dans l'atmosphère. Il est peu probable que les résidus D dans l'air ne se décomposant pas de cette manière se déposent dans l'eau, au sol ou dans les organismes vivants.

Le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) répond aux critères actuels de l'annexe XIII du règlement REACH de l'UE pour les substances vPvB et a été ajouté à la liste candidate des substances particulièrement préoccupantes (SVHC). Selon notre compréhension de l'état d'avancement de la science, le D5 ne se comporte toutefois pas de la même manière que les substances PBT/vPvB connues. Selon l'interprétation des données disponibles par l'industrie du silicone, les preuves scientifiques provenant des essais de terrain montrent en substance que le D5 n'entraîne aucune biomagnification dans les chaînes alimentaires aquatiques et terrestres. Le D5 dans l'air se décompose du fait des processus se produisant naturellement dans l'atmosphère. Il est peu probable que les résidus D dans l'air ne se décomposant pas de cette manière se déposent dans l'eau, au sol ou dans les organismes vivants.

L'octaméthylcyclotérasiloxane (D4) répond aux critères actuels de l'annexe XIII du règlement REACH de l'UE pour les substances PBT et vPvB et a été ajouté à la liste candidate des substances particulièrement inquiétantes (SVHC). Selon notre compréhension de l'état d'avancement de la science, le D4 ne se comporte toutefois pas de la même manière que les substances PBT/vPvB connues. Selon l'interprétation des données

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

protect mold (base + catalyst)

Date de révision: 10.08.2018

Code du produit: 10876

Page 8 de 10

disponibles par l'industrie du silicone, les preuves scientifiques provenant des essais de terrain montrent en substance que le D4 n'entraîne aucune biomagnification dans les chaînes alimentaires aquatiques et terrestres. Le D4 dans l'air se décompose du fait des processus se produisant naturellement dans l'atmosphère. Il est peu probable que les résidus D dans l'air ne se décomposent pas de cette manière se déposent dans l'eau, au sol ou dans les organismes vivants.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

protect mold (base + catalyst)

Date de révision: 10.08.2018

Code du produit: 10876

Page 9 de 10

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

Le mélange contient des substances particulièrement préoccupantes (candidats SVHC) :

Dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6), n° CAS 540-97-6

Décaméthylcyclopentasiloxane (D5), n° CAS 541-02-6

Octaméthylcyclotétrasiloxane (D4), n° CAS 556-67-2

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumon) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

protect mold (base + catalyst)

Date de révision: 10.08.2018

Code du produit: 10876

Page 10 de 10

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)